

10<sup>c</sup>

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

## Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	1 fr. 25
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Les Etats-Unis et les problèmes européens. Le message du Président Coolidge. — Les élections britanniques : les résultats et la situation des partis. — La défaite des conservateurs, le chômage anglais et le protectionnisme. — Comment la Grande-Bretagne va-t-elle désormais se comporter vis-à-vis de l'Entente et de l'Allemagne? — Après la capitulation des industriels de la Ruhr : le rendement en charbons des accords conclus.**

Suivant la tradition, le président de la République des Etats-Unis, M. Coolidge, vient d'adresser au Congrès américain un message où il indique les directives qui inspirent les dirigeants de Washington.

En ce qui concerne la politique internationale, ce message nous apporte des précisions officielles qu'il importe de retenir au passage.

M. Coolidge se prononce catégoriquement contre l'entrée des Etats-Unis dans la Société des Nations. Il repousse les responsabilités que les membres de la League doivent assumer.

De même il se déclare hostile à toutes les alliances permanentes de nature à limiter la liberté d'action des Etats-Unis.

Il admet seulement la participation à la Cour permanente de justice internationale de La Haye, en tant qu'organe pacifique auquel on peut recourir sans y être obligé.

Passant ensuite à l'examen des affaires européennes, il réproche une reprise officielle des relations avec la Russie soviétique tout en permettant aux citoyens américains de faire du commerce en Russie. Il témoigne une vive sympathie au peuple russe, mais il attend, pour lui porter une aide morale et économique, que l'esprit d'iniquité et de haine cesse d'animer la République soviétique.

Puis le président expose assez longuement la question des dettes interalliées. En substance il maintient le droit des Etats-Unis d'être remboursés par leurs alliés, et il suggère des combinaisons de paiements analogues à celle que M. Baldwin a conclue au nom de l'Angleterre.

Sans assumer le rôle d'un créancier impitoyable, « il entend maintenir le principe des obligations financières entre les nations de même que les obligations morales dont l'honneur et la bonne foi internationales exigent l'accomplissement ».

Enfin, la conclusion du message présidentiel semble marquer la concordance de la politique de nos deux pays sur un point essentiel : « Nous avons déclaré, dit M. Coolidge, que la France doit être payée et que l'Allemagne doit revivre. »

Nous sommes d'accord avec le président des Etats-Unis.

Seuls les ennemis de la France ont prétendu qu'elle voulait « exterminer » l'Allemagne.

Le peuple anglais s'est prononcé et son verdict constitue une défaite caractéristique pour les conservateurs.

Il convient d'ailleurs de bien déterminer les conditions de cet échec.

Aux élections générales de l'an dernier, les conservateurs recueillaient 346 sièges avec environ 5.600.000 voix, tandis que les libéraux et les travaillistes avec 8 millions 1/2 de voix n'obtenaient ensemble que 262 sièges.

Au scrutin de jeudi, les conservateurs n'ont guère perdu plus de 200.000 voix, mais qui se traduisent par une perte de 87 sièges.

La situation n'est nullement éclaircie, bien loin de là, puisqu'aucun des trois partis ne peut prétendre constituer à lui seul la majorité.

On compte, en effet : 259 conservateurs, contre 190 travaillistes et 159 libéraux.

Au total, la déception n'est pas moindre pour les libéraux que pour les conservateurs.

Maintenant que va-t-il sortir de cet état d'indécision ? Il n'est guère possible de le prévoir.

des plus imprudentes) ; il l'a perdue, il est battu ; il doit se retirer.

Quant au successeur possible, on ne saurait chausser le moindre pronostic ; des noms sont déjà prononcés ; mais toute prévision reste par trop hasardeuse.

Le plus sage est donc d'attendre sans impatience le dénouement de la crise actuelle.

Le dénouement d'ailleurs pourrait bien n'être pas très aisé.

Au fond, le pivot de la bataille électorale fut, comme nous l'avons dit, la question du protectionnisme, retenu par les conservateurs comme remède au chômage anglais.

Le peuple britannique ne s'est pas prononcé davantage pour une autre solution, puisque libéraux et travaillistes possédaient également sur ce problème leur conception clairement définie et distincte.

Du même coup s'évanouissent les espérances de ceux qui souhaitaient réaliser, à l'intérieur de l'Empire britannique, une vaste unité économique, sur le modèle des Etats-Unis.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons que nous réjouir de voir ainsi dissiper la menace qui planait sur notre commerce d'exportation.

Si le protectionnisme britannique avait triomphé du même coup se trouvaient, sinon taries, du moins sensiblement atténués nos ventes, non seulement en Grande-Bretagne, mais aussi dans tous les dominions britanniques.

En un mot, le premier résultat du scrutin de jeudi sera de maintenir ouvert à nos industriels et à nos commerçants les importants marchés britanniques.

Et à ce titre, nous ne pouvons que nous réjouir de la sentence du peuple d'Outre-Manche.

Mais, dira-t-on, cet avantage, nous risquons de le payer cherement : du prix même de l'entente franco-anglaise.

Nous ne songeons nullement à dissimuler le risque qui va peser sur nous.

Pourtant, il n'y a pas lieu, croyons-nous, de noircir la situation.

En 1922, M. Baldwin et les conservateurs s'étaient présentés aux élections avec un programme nettement ententophile, et ils avaient obtenu une imposante majorité.

Mais, loin de tenir compte de la volonté générale, M. Baldwin conserva auprès de lui, aux Affaires Etrangères, lord Curzon, plus germanophile qu'ententophile, d'où l'échec complet, total, de la diplomatie britannique tout au long de l'année 1923.

Dans son scrutin de jeudi dernier, le peuple anglais a marqué avec vigueur son désaveu de cette politique de concession à l'Allemagne et d'opposition à la France.

De telle sorte que le grand vaincu de la dernière bataille livrée est lord Curzon.

On peut présumer que, quels que soient les hommes qui assumeront demain le pouvoir en Grande-Bretagne, lord Curzon ne sera plus de la combinaison, non plus d'ailleurs que la combinaison de complaisance vis-à-vis du Reich.

En définitive, la logique — et la sagesse — voudrait que le roi Georges appelle au pouvoir de bons ouvriers qui, à l'extérieur, s'appliqueraient à rétablir l'entente intime des Alliés.

Un avenir prochain nous dira si c'est possible.

Nous avons dit que toute l'industrie de la Ruhr avait maintenant adhéré définitivement aux conditions de l'accord type qui fut signé à Dusseldorf le 23 novembre dernier entre la M. I. C. U. M. et M. Vogler, mandataire de M. Stinnes et consorts.

De nouvelles firmes, notamment les mines Klockner, Mülheimer, d'une production totale d'environ 4 millions de tonnes, et qui doivent près d'un million de dollars pour l'impôt sur le charbon (Kohlensteuer) ont ratifié également l'accord de Dusseldorf. Ainsi il ne reste plus que deux groupes qui ne soient pas encore entrés en relations avec les ingénieurs franco-belges ; ce sont la mine Mont-Cenis, dont le capital est anglais et la mine Mansfeld. L'ensemble des contrats passés à ce jour représente 95 0/0 de la production charbonnière de la Ruhr, ce qui rend

définitif l'accord du 23 novembre, dont la validité était subordonnée à sa ratification par 80 0/0 des mines dans un délai de dix jours.

Ces divers accords vont entrer définitivement en vigueur puisque le Reich, à son tour, les a ratifiés.

Le moment est donc bien choisi pour indiquer ce que nous rapporteront les conventions intervenues.

Nous allons percevoir d'abord 217 millions de francs au titre de l'impôt sur le charbon, puis à titre gratuit, le 21 0/0 de la production utile des mines et, enfin, 10 francs d'impôt par tonne de combustible vendue.

Voilà des résultats on ne peut plus appréciables.

Quant à la production, pour la première semaine la M. I. C. U. M. compte recevoir plus de 3.000 tonnes de coke et 6.000 tonnes de charbon par jour qui s'ajouteront aux 15.000 tonnes de combustible destocké quotidiennement et aux 11.700 tonnes de charbon fournies, également chaque jour, par les exploitations directes, soit 35.700 tonnes au total.

C'est là un début qui permet de bien augurer de l'avenir et qui confirme amplement la confiance qu'à faire naître la conclusion des accords.

M. D.

## INFORMATIONS

### La situation interalliée

**Les Etats-Unis et les Comités d'experts**  
Une dépêche de Washington annonce que, contrairement à certaines informations lancées ces jours derniers, au département d'Etat l'on envisage toujours la possibilité d'une participation des Etats-Unis aux travaux des comités d'experts.

Les échanges de vues se poursuivent à ce sujet entre Washington et Paris, le gouvernement américain ayant demandé des renseignements complémentaires sur la compétence des comités d'experts.

### En Pays occupés

#### La vie reprend son cours normal

La région française des chemins de fer rhénans vient de conclure avec l'administration allemande des chemins de fer une série d'accords techniques. La Haute Commission a décidé l'abrogation d'un certain nombre de mesures de restriction qu'elle avait du prendre à titre de sanction pendant la période de résistance passive.

#### La Haute Commission interalliée sévit

Dans sa dernière séance, la Haute-Commission interalliée des territoires rhénans a prononcé l'interdiction dans les territoires occupés de la brochure Gothard Briefe déjà interdite dans le territoire de la tête de pont de Dusseldorf ; cette revue qui prêche, en termes violents et mensongers, une guerre de revanche et de haine, étant susceptible de porter atteinte à la dignité et à la sécurité des troupes d'occupation.

#### Un arrêté d'expulsion

La Haute-Commission a prononcé pour le même motif l'expulsion des territoires occupés du nommé de Trilla François, déserteur de l'armée espagnole qui, s'étant déjà fait expulser de France pour vol, purge actuellement une peine d'un mois de prison à laquelle le tribunal militaire de Bonn l'a condamné pour défaut de passeport.

#### Quelques incidents

Dans le bassin de la Ruhr des échanges de coups de fusil ont eu lieu à Waldsum entre policiers et ouvriers grévistes qui voulaient empêcher quelques mineurs de se rendre au travail.

#### Contre la prolongation de la journée de travail

On mande du bassin de la Ruhr à la Kölnische Volkszeitung que les ouvriers résistent à la prolongation de la journée de travail, que l'administration des mines Thyssen et Hambrun va introduire malgré l'entente intervenue entre organisations ouvrières et patronales.

#### Vers une nouvelle rémunération du travail

On mande d'Essen à la Gazette de Voss que l'administration des usines Thyssen a fait afficher qu'elle avait l'intention d'introduire un nouveau système de rémunération du travail basé sur le travail aux pièces. Le Bochumerverein a fait une déclaration semblable.

### L'exploitation directe des mines

#### donne d'excellents résultats

L'exploitation directe des mines accuse un rendement par poste de 830 kilos contre une moyenne de 560 kilos en 1922 pour les mines de la Ruhr. Le 5 décembre, ces exploitations directes ont donné 11.551 tonnes de charbon, 5.955 tonnes de coke, 2.512 tonnes de briquettes de lignite, 1.973 tonnes de lignite crue.

### EN ALLEMAGNE

#### Les pleins pouvoirs sont votés

Le Reichstag vota samedi les pleins pouvoirs, en troisième lecture, par 313 voix contre 18 et une abstention.

Ont voté contre la loi : les communistes, le groupe social indépendant Ledebour, les paysans bavarois. Les nationalistes sont restés dans la salle et n'ont pas participé au vote.

La majorité des deux tiers a donc été facilement atteinte.

#### Le Reichstag s'ajourne

Le Reichstag s'est ajourné à une date qu'il a laissée à son président le soin de fixer.

Il est douteux qu'il se réunisse de nouveau avant le 15 janvier.

#### Une manifestation

A la clôture de la séance du Reichstag, un certain nombre d'employés des chemins de fer qui se trouvaient dans les tribunes ont insulté violemment les députés. Cette manifestation paraît avoir été provoquée par la diminution du nombre des fonctionnaires.

#### Députés allemands poursuivis pour haute trahison

Le Reichstag a autorisé les poursuites pour haute trahison contre cinq députés communistes et le député socialiste de Kaiserlautern, M. Hoffmann.

#### Les procès du général Ludendorff

Le général Ludendorff avait intenté à l'organe socialiste la *Post* un procès à la suite d'un article paru dans ce journal et où il était traité d'homme qui a prolongé la guerre.

La Cour d'appel a confirmé le premier jugement acquittant la *Post*, alléguant qu'il s'agit d'une simple appréciation. Le général Ludendorff a été de nouveau condamné aux dépens.

#### Von Seeck conserve les pleins pouvoirs militaires

Pour ce qui est de l'état de siège, aucune modification n'est projetée, du moins pour l'instant. Le général von Seeck possède lui aussi de pleins pouvoirs militaires. Il les garde et tout fait prévoir qu'il serait difficile, le cas échéant, de les lui retirer.

#### Les nationalistes réclament de nouvelles élections

La section berlinoise du parti nationaliste organise toute une série de meetings, avec les mots d'ordre suivants : assez de ce Reichstag, en avant pour de nouvelles élections ! Les patriotes doivent tenter un vigoureux effort pour remporter aux prochaines élections législatives le plus éclatant succès !

### Les Elections anglaises

#### Les résultats définitifs

Voici la dernière statistique publiée sur les résultats des élections de jeudi :

Conservateurs :	259 (gains : 0 ; pertes : 85) ;
Travaillistes :	190 (gains : 48 ; pertes : 0) ;
Libéraux :	159 (gains : 45 ; pertes : 0) ;
Divers :	6 (gains : 0 ; pertes : 3).

#### La situation de M. Baldwin

Le *Daily Chronicle* annonce que M. Baldwin va donner sa démission non seulement de président du conseil mais aussi de chef du parti conservateur.

#### Pas de coalition entre libéraux et conservateurs

M. Lloyd George a déclaré que les libéraux et les conservateurs ne feront nullement une coalition. Chaque parti conservera son autonomie.

#### L'attitude des travaillistes

Le *Daily Herald* recommande au parti travailliste de ne se livrer à aucune compromission avec les autres partis. En restant ce qu'il est il prendra tôt ou tard le pouvoir.

#### Les « Premiers » possibles

On parle de lord Derby, de M. Chamberlain et d'Asquith pour former le nouveau Cabinet.

### Une appréciation

Une personnalité politique anglaise a déclaré : « Le succès remporté par les travaillistes et les libéraux est complet. M. Baldwin va se retirer mais de nouvelles élections ne pourront avoir lieu avant mai prochain. »

« On va constituer un cabinet d'entente ou plutôt un cabinet d'affaires pour liquider les affaires pendantes. Mais ce cabinet ne s'occupera d'aucune des affaires fiscales ou financières. »

« Il se peut que les travaillistes demandent à contrôler le travail du cabinet et que pour cela un ou plusieurs de leurs membres y entrent. »

#### La presse allemande se réjouit

La presse allemande enregistre les résultats des élections anglaises en annonçant l'échec de M. Baldwin et le succès de M. Lloyd George.

Les journaux demandent au nouveau gouvernement de bien vouloir se prononcer contre l'occupation de la Ruhr.

#### Les ministres battus

Cinq ministres du cabinet Baldwin ont été battus : ce sont Sir Montagu Barlow (travail), Sir Robert Sanders (agriculture), M. Davidson (chancelier du duché de Lancastre), major Boyd Carpenter (Paymaster-general), capitaine Eliot (hygiène).

### Le monument aux morts de l'Ecole Normale Supérieure

M. Millerand a présidé dimanche matin à l'Ecole normale la cérémonie d'inauguration du monument aux morts de cet établissement. M. Poincaré assistait à cette cérémonie ainsi que MM. Bérard, ministre de l'Instruction publique, et la plupart des anciens élèves de l'école et leurs familles.

Après la lecture des noms des 239 morts de l'école une minute de silence a été observée.

Plusieurs discours furent ensuite prononcés.

### Sénat

#### Séance de samedi 8 décembre

Le Sénat aborde la discussion des articles du projet portant la réforme du régime des pensions civiles et militaires.

L'article 1<sup>er</sup> de la Commission rend la loi applicable aux fonctionnaires civils, aux employés et ouvriers appartenant au cadre permanent de l'administration ou des établissements de l'Etat, aux militaires et aux marins de tous grades, au personnel civil admis au bénéfice des pensions militaires ainsi qu'à leurs veuves et orphelins.

Cet article est voté après diverses interventions et le refus par le Sénat de prendre en considération un amendement de M. Japy.

On passe à l'article 2 du projet qui porte que la pension est basée sur la moyenne des traitements, soldes et salaires des trois dernières années d'activité. Le minimum est fixé en principe à la moitié de la solde ou du traitement moyen. Il est accru, au-delà de la durée des services exigés, d'un soixantième des émoluments pour chaque année de services civils rendus dans la partie sédentaire et d'un cinquantième pour chaque année de services rendus dans la partie active. Les services rendus par les ouvriers sont assimilés aux services rendus dans la partie active. Le montant des pensions civiles et militaires ne peut dépasser les trois quarts du traitement, de la solde ou du salaire moyens ni excéder 18.000 francs.

L'ensemble de l'article 2 est voté après diverses interventions du général Hirsensauer et du colonel Stuhl, et de M. Louis Marin.

La suite est renvoyée à lundi 3 heures. La séance est levée à 19 heures.

#### Séance de lundi 10 décembre

Le Sénat continue la discussion du projet de loi sur la réforme des pensions et retraites.

On passe à l'article 3 qui fixe à 6 0/0 la retenue sur les traitements, salaires et suppléments en vue de la retraite.

M. de Lasteyrie estime que certaines indemnités, allouées pour certaines charges précises ne doivent pas être assujetties à la retenue.

On tombe d'accord pour fixer par une loi ce qui sera ou non soumis à retenue.

L'article 3 est voté.

### On passe à l'article 4, relatif aux indemnités diverses des militaires et marins. Un amendement est repoussé qui tend à réserver un traitement différent aux militaires et marins de celui des civils.

L'article 4 est réservé.

On adopte ensuite successivement les art. 5 à 19.

La suite est renvoyée à mercredi matin.

### CHRONIQUE LOCALE

#### UN VOEU!

Nous voici presque entrés dans la période électorale. Encore quelques semaines, les députés sénatoriaux iront au scrutin et dans 5 mois, la grande bataille législative sera livrée.

C'est donc le moment pour les électeurs de présenter leurs observations, pour les assemblées, comités, associations de formuler des vœux, de libeller des motions qu'ils soumettront aux candidats.

C'est l'époque la plus favorable pour les revendications de toutes sortes, et, comme l'on dit, c'est maintenant où le peuple a le droit de se proclamer « souverain. »

C'est bien le moins qu'il traduise cette souveraineté fugace par quelques réclamations, avis, voire protestations, dont les candidats désireux de recueillir des suffrages, promettent de tenir compte....

Les promesses ne coûtent pas d'être faites : si, une fois élus, les candidats ne les tiennent pas, eh bien, ils en seront quittes pour les renouveler à la prochaine consultation électorale.... Il en est très souvent ainsi, en matière politique.

Quoi qu'il en soit, c'est bien le moment pour les électeurs de soumettre leurs desiderata aux candidats.

Et c'est ainsi, qu'au cours de la réunion du Comité de retour à la terre, le sympathique M. Couderc, conseiller d'arrondissement du canton de St-Géry, dont tout le monde connaît et apprécie la compétence et le dévouement en matière agricole, a présenté le vœu suivant qui a été adopté.

M. Couderc demande la radiation de la liste électorale de tout citoyen dont la résidence habituelle est hors de la commune. « Tout fonctionnaire, dit-il, employé, etc... devrait voter dans la commune où il réside et non dans la commune qu'il a abandonnée. Ce même citoyen ne saurait être investi d'un mandat électif. »

Le vœu de M. Couderc ne manque ni de justesse, ni de bon sens. Sans doute, il lèse les intérêts de maints politiciens qui ayant fait nommer à des emplois des citoyens d'une commune, tiennent à ce que ceux-ci restent électeurs dans cette commune. Mais ce qui est surtout important dans le vœu du conseiller d'arrondissement de St-Géry, c'est l'interdiction aux fonctionnaires de remplir un mandat électif.

Certes, sur ce point, les opinions ne manqueront pas d'être diverses, car il semble dès l'abord, qu'en démocratie, tout le monde a le droit de briguer un mandat électif.

La loi a bien prévu des incompatibilités. M. Couderc estime qu'elles sont insuffisantes. Et M. Couderc a peut-être raison, en ce qui concerne au moins les mandats municipaux dans les communes.

On a vu, en effet, des faits qui n'ont pas été très appréciés des électeurs.

Nous avons vu, assez souvent, des fonctionnaires élus pour qui leur élection n'était qu'une occasion de se « frotter » aux puissants politiciens dont ils sollicitaient l'appui pour obtenir un avancement, une situation plus élevée. La chose publique passait, pour eux, au second plan, et ils quittaient « sans un regret, sans une larme », la ville, la commune qui leur avaient valu ce profit....

Le mécontentement des électeurs se manifestait pendant quelques instants, et puis tout s'oubliait.

Mais tous les électeurs n'oublient pas et M. Couderc est un de ceux-là. A Cahors, les électeurs devraient bien aussi se souvenir....

Il est vrai, que d'autre part, il y a bien des citoyens « libres » qui une fois élus, ont profité de leur mandat, pour se faire nommer fonctionnaires.... Ainsi va la politique !

Ce sont ces pratiques trop courantes que combat M. Couderc. Il est cer-

tain qu'il a raison.

Et c'est pourquoi, lui qui connaît les inconvénients de ces pratiques dans les communes rurales, il a, en rural averti, déposé son vote à la veille des grandes consultations électorales. Quel sort sera fait à ce vote ? Il est évident que ce vote soulèvera des critiques très vives. Et puis, ce n'est pas toujours la logique qui triomphe.

LOUIS BONNET.

## Nos Parlementaires

Monsieur de Monzie, Sénateur, vient de recevoir la lettre suivante de M. le Ministre des Travaux Publics.

Paris, le 8 décembre 1923.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu me signaler, d'une façon toute spéciale, l'intérêt que présentait, pour le département du Lot, la prompte émission du décret relatif à l'organisation d'un service public régulier de transport par voitures automobiles de Labastide-Murat à St-Projet et de Cahors à Montcuq par Lascabanes et St-Cyprien.

Je suis heureux de vous informer que ce décret a été rendu à la date du 30 novembre 1923 et qu'il a fixé le maximum annuel de la subvention de l'Etat au chiffre de 495.003 francs 40 pour l'ensemble du réseau d'autobus du Lot.

Agréz, etc....

Le Ministre des Travaux Publics.

### Au 7<sup>e</sup>

L'Officiel du 9 décembre publie les affectations suivantes concernant les officiers du 7<sup>e</sup> régiment, supprimé comme on le sait à partir du 1<sup>er</sup> janvier et remplacé à Cahors par un bataillon du 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

M. Lasgasquie (J.-F.), lieutenant-colonel, au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie. — Maintenu à Cahors.

Les chefs de bataillon :

M. Blandin de Chalain (J.-M.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (3<sup>e</sup> bataillon).

M. Epinet (L.-R.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (pour ordre). — Maintenu dans sa situation actuelle.

M. Barrère (J.-M.) (faisant fonctions de major), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie. — Maintenu Cahors au détachement liquidateur.

M. Buquet (E.-G.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (provisoirement). — Maintenu Cahors.

Les capitaines :

M. Ayrrolles (J.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (pour ordre). — Maintenu dans sa situation actuelle.

M. Capdepon (E.-G.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (Cahors).

M. Courbil (J.-M.) (trésorier), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (Cahors) (provisoirement). — Maintenu au détachement liquidateur.

M. Darolles (R.-J.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (Cahors).

M. Méchin (R.-E.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (Cahors).

M. Puhare (M.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (Cahors).

M. Roques (L.-I.) (chargé des effectifs), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (Cahors) (provisoirement). — Maintenu au détachement liquidateur.

Les lieutenants :

M. Bénard (P.-L.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (Cahors).

M. Bénazet (J.-M.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (Cahors).

M. Bielle (J.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (pour ordre). Maintenu dans sa situation actuelle.

M. Bouvry (J.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (Cahors).

M. Bru (E.-G.), au 14<sup>e</sup> rég. d'infanterie (Saint-Gaudens).

M. Brunel (L.-A.) (adjoint au trésorier), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (Cahors) (provisoirement). — Maintenu au détachement liquidateur.

M. Cazabat (P.-J.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (Cahors).

M. Gaston (L.) (faisant fonctions de chargé du matériel), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (Cahors) (provisoirement). — Maintenu au détachement liquidateur.

M. Lagrange (F.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (pour ordre). — Maintenu dans sa situation actuelle.

M. Layton (U.) (adjoint au chargé du matériel), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (Cahors) (provisoirement). — Maintenu au détachement liquidateur.

M. Sauzeau (A.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (Cahors) (provisoirement).

M. Cayrol (E.-J.), au 9<sup>e</sup> rég. d'infanterie (pour ordre). — Maintenu dans sa situation actuelle.

### Compatriote

M. P. Ausset, fils du sympathique D<sup>r</sup> Ausset, vient d'être reçu avec le n<sup>o</sup> 2, au dernier concours de la magistrature.

Nos meilleures félicitations.

Par décret en date du 5 décembre rendu sur la proposition du ministre des finances, notre compatriote, M. Bessat, receveur de l'enregistrement de 1<sup>re</sup> classe au bureau des actes civils de Saint-Dié (Vosges), a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement d'Albussan (Creuse).

Nos meilleurs compliments à notre distingué compatriote, qui est le cousin de M. Delport, député du Lot, et du regretté Maxime Faure, ancien conseiller général de Luzech.

## Enregistrement

M. Labro, receveur de l'enregistrement à Montpezat (Tarn-et-Garonne) est nommé receveur à Luzech en remplacement de M. Roudary, nommé inspecteur-adjoint sans résidence fixe.

## Contributions indirectes

M. Delsol, vérificateur des Contributions indirectes, à Souillac, est élevé sur place à la 1<sup>re</sup> classe de son grade.

### MM.

Bordères, chef de poste à Cahors ; Saves, receveur à Figeac et Frassy, receveur à St-Céré, sont nommés sur place à la hors-classe de leur grade.

Nos félicitations.

### P. T. T.

M. Audigie, Firmin, facteur à St-Cirgues, est nommé facteur rural à Latronquière.

M. Ricros, facteur rural à Latronquière, est nommé facteur à Gagnac, en remplacement de M. Renay.

## Cantonier

M. Cazelon, Ernest, est nommé cantonnier de 5<sup>e</sup> classe, sur le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 189, en résidence à Costeraste (Gourdon), en remplacement de M. Delpèch, passé dans le cadre des cantonniers chauffeurs.

## Chambre de Commerce

### Elections consulaires

Voici les résultats connus, mardi 12 heures, des élections de dimanche (manquant encore les résultats des cantons de Catus, Latronquière et St-Géry).

Inscrits : 3.915 ; quorum : 979.

Votants : 1.357 ; majorité : 677 (chiffres provisoires).

Ont obtenu, MM. :

Bramel : 1.107 voix.

Bruel : 1.090 voix.

Dubernet, 688 voix.

Laporte : 1.064 voix.

Nicolai : 1.059 voix.

Tailade : 1.062 voix.

Nous donnerons jeudi les résultats par canton.

## Tribunal de Commerce

Les résultats ne sont pas encore complètement connus, mais l'élection de MM. Paubert, Salinié et Rigal, qui n'avaient pas de concurrent, ne fait pas de doute.

## Comité de retour à la terre

Dans sa dernière réunion, le Comité de retour à la terre, réuni sous la présidence de M. Bouat, conseiller général, vice-président, a examiné les motions présentées par divers membres.

M. Lafont, directeur des Services agricoles, après avoir donné lecture de la motion présentée par M. Couderc, en commente les divers articles. En ce qui concerne la vente des produits agricoles à un prix rémunérateur, M. Lafont estime que le prix de vente des denrées agricoles est régi par la loi économique de l'offre et de la demande. Il faut que l'agriculteur présente des produits demandés par les consommateurs et non les produits qu'il a l'habitude de mettre en culture. D'autre part, pour en permettre l'écoulement dans de bonnes conditions, il faut que les produits similaires étrangers soient vendus à des prix supérieurs aux nôtres et que, lorsque l'abondance des denrées dépasse la quantité pouvant être consommée en France, celles-ci puissent être exportées.

M. Bouat fait observer qu'on ne peut interdire de façon permanente l'entrée des denrées étrangères, lorsque la production locale est plus que suffisante il faut exporter et dans le cas contraire pouvoir recourir à l'importation, tout en réduisant au minimum les achats à l'étranger. Pour obtenir des prix rémunérateurs, il faut supprimer d'autant que possible les intermédiaires et faire comprendre au producteur que tout intérêt à s'adresser directement au consommateur ; plusieurs propriétaires du département l'ont déjà fait et sont enchantés des résultats obtenus. En attendant la création de coopératives de production, création qui s'impose, les producteurs quels qu'ils soient doivent se grouper ainsi que l'ont déjà fait les producteurs de chasselas et de fraises.

Sur la proposition de M. Couderc qui demande le relèvement des retraites ouvrières et paysannes, le Comité après discussion adopte le vœu suivant :

« Le Comité de retour à la terre, considéré qu'il importe de maintenir à la terre le maximum de bras, émet le vœu que le « laux des retraites ouvrières et paysannes « soit relevé très sensiblement. »

M. Couderc demande l'assurance par l'Etat, de tous les risques agricoles, aussi bien pour les récoltes en terre et pendant les récoltes pour les accidents corporels, l'incendie des habitations, etc....

MM. Bouat et Lafont estiment qu'il faut demander à tous les syndicats agricoles la création des Caisses d'Assurances, bétail et incendie, avec obligation pour elles de se réassurer.

M. Laparra fait observer que le Comité devrait solliciter de l'Etat de larges subventions en faveur des Caisses mutuelles et la participation de l'Etat devrait être proportionnée aux versements effectués par les membres de ces associations.

Après avoir entendu les explications de M. Couderc et de divers membres le Comité adopte le vœu suivant :

« Le Comité de retour à la terre émet le vœu que l'Etat, par prélèvement sur le produit des jeux, alloue à chacune des « Caisses Mutuelles d'Assurances contre l'incendie, la mortalité du bétail, la grêle, la gelée, les accidents agricoles, etc.... » une subvention proportionnée aux versements effectués par les membres adhérents. »

M. Couderc demande que des secours soient accordés aux agriculteurs nécessiteux et aux chefs de familles nombreuses.

M. Lafont signale que le Conseil général du Lot a voté, au cours de la dernière session, un crédit de 20.000 francs en faveur du relèvement de la natalité. M. Brunel considère que M. le Ministre de l'Agriculture pourrait prélever, sur le produit des jeux, des sommes assez élevées pour compléter l'effort des Conseils généraux qui s'intéressent à la natalité et en particulier aux familles nombreuses agricoles.

Plusieurs membres proposent, vu le nombre de jeunes gens qui désertent les campagnes, d'encourager les parents et les propriétaires qui viseraient les fils de propriétaires quittant sans nécessité leur patrimoine. Cette loi entraînerait les fils uniques à faire abandon, au profit de l'Etat, de la totalité de leur propriété, et, dans le cas de plusieurs enfants pouvant vivre sur leur propriété personnelle, une partie à déterminer ferait retour à l'Etat. Ces propriétés ou parties de propriétés seraient données à des familles nombreuses qui s'engageaient à les exploiter. Ce vœu est adopté.

Le Comité adopte le vœu de M. Couderc tendant à la radiation de la liste électorale

de tout citoyen dont la résidence habituelle est hors de la commune. Tout fonctionnaire, employé, etc...., devrait voter dans la commune où il réside et non dans la commune où il abandonne. Ce même citoyen ne saurait être investi d'un mandat électif. Exception doit être faite pour toute personne dont la profession a des rapports directs avec l'Agriculture.

Sur la proposition de M. Couderc, le Comité décide de faire appel aux instituteurs, aux divers groupements agricoles, aux associations régulièrement constituées en vue d'obtenir leur concours pour une active propagande en faveur du retour et du maintien des agriculteurs à la terre.

## Foire aux Vins

### Un geste généreux de solidarité

Le Président du Syndicat des Bouchers de Cahors nous a remis, au nom de ce dernier, une somme de 100 francs, destinée à contribuer à l'organisation de la Foire-Exposition de Cahors des 15 et 16 décembre.

Nous nous sommes empressés de faire parvenir cette subvention aux organisateurs.

Nos félicitations au Syndicat des Bouchers de Cahors pour leur geste généreux de solidarité économique.

## TRAINS SUPPLEMENTAIRES

A la suite de démarches effectuées auprès de la Compagnie d'Orléans en vue de la mise en marche de trains supplémentaires à l'occasion de la Foire aux Vins des 15 et 16 courant, M. Bouat, l'actif conseiller général de Martel, vient de recevoir la lettre suivante :

Paris, le 7 décembre 1923.

Monsieur Bouat, Conseiller Général, Président de l'Office Agricole départemental.

Vous avez bien voulu appuyer près de nous une demande de M. le Président de la Chambre de Commerce de Cahors tendant à obtenir à l'occasion d'un Concours Exposition-Foire qui doit avoir lieu les 15 et 16 décembre à Cahors, la mise en marche, le 16 décembre, des trains ci-après, qui auront lieu régulièrement la veille :

2654 : Cahors-Capdenac.

2005 : Cahors-Montauban.

2010 : Montauban-Brive.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le Conseiller Général, qu'en vue de donner satisfaction dans toute la mesure du possible à cette demande, nous mettrons en marche, à titre tout à fait exceptionnel, le 16 décembre, le train 2653 entre Cahors et Capdenac et le train 2010, entre Montauban et Cahors.

Recevez, Monsieur le Conseiller Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Chef de l'Exploitation, Henry GREARD.

Train omnibus 2653 : départ de Cahors, 18 h. 50 ; arrivée à Capdenac : 21 h.

Train omnibus 2010 : départ de Montauban, 9 h. 43 ; arrivée à Cahors : 11 h. 35.

## Une session d'assises annulée

Aucune affaire n'étant inscrite au rôle, la session de décembre des assises du Lot a été annulée.

Pour la même raison, la session des assises de septembre n'avait pas eu lieu également.

## Tu à l'ennemi

Nous apprenons avec un bien vif regret la mort à l'ennemi de notre jeune compatriote, le lieutenant Jean-Maurice Bédrines, commandant le 2<sup>e</sup> peloton méhariste, tué à l'ennemi, en Mauritanie, le 28 novembre.

Jean-Maurice Bédrines, né à Cahors (faubourg St-Georges), le 26 mars 1897, était instituteur suppléant à Cahors, quand il fut mobilisé le 11 janvier 1916. Incorporé au 92<sup>e</sup> d'infanterie, il prit part à la grande guerre fit vaillamment son devoir et gagna rapidement les galons d'aspirant, et c'est avec ce grade qu'il partit, après la guerre, comme volontaire, pour l'armée polonoise, et fut affecté au 7<sup>e</sup> régiment de chasseurs polonais.

Promu sous-lieutenant, Jean-Maurice Bédrines fut affecté au groupe méhariste de l'Adrar, et faisait campagne en Mauritanie, où le 26 novembre, 2 jours avant d'être tué, il était promu lieutenant.

Pendant la guerre, il avait été l'objet de plusieurs citations à l'ordre du jour et décoré de la Croix de guerre.

Une de ces citations est ainsi conçue : « Sous-officier remarquable par sa belle attitude au feu et son mépris absolu du danger. Chef d'un groupe d'éclaireurs dans le secteur de combat de Sapigneul (Berry-au-Bac), a, à maintes reprises, exécuté des patrouilles audacieuses renseignant très utilement le commandement sur tous les travaux et intentions de l'ennemi. »

La mort de ce vaillant Cadurcien a vivement ému les nombreux amis qu'il comptait dans notre ville et c'est avec tristesse qu'avec eux, nous saluons la mémoire de Jean-Maurice Bédrines et que nous adressons à sa mère si douloureusement frappée dans ses plus chères affections, nos bien respectueuses et sincères condoléances.

## Les revendications des planteurs de tabacs

Réunie en Assemblée générale, la Fédération des Planteurs de tabacs de la Côte-d'Or a émis une série de vœux demandant notamment que l'Administration restreigne ses achats à l'étranger et s'efforce de développer la culture française du tabac ;

Que les prix de réception soient fixés non en tenant compte des cours commerciaux du tabac sur les marchés, mais en considération des dépenses et des frais généraux de la culture, en ajoutant un bénéfice raisonnable ;

Que les Pouvoirs publics, au lieu de méconnaître les avantages du fonctionnement du monopole du tabac, s'efforcent de le perfectionner en s'opposant de toutes leurs forces à sa cession à une industrie privée ;

Que des essais de variétés nouvelles puissent être faits librement par les planteurs ;

Que la caution soit supprimée, que les planteurs puissent faire des semis facultatifs et organiser eux-mêmes librement leurs porte-graines ; que l'Administration permette aux planteurs un libre emploi des engrais ;

Que les prix moyens lors de la prochaine réception soient fixés à 5,50 avec maintien des primes.

## Délégués sénatoriaux

En raison de l'abondance des matières, nous publions en 4<sup>e</sup> page la suite et la fin de la liste des délégués sénatoriaux élus au scrutin de dimanche 2 décembre.

## Electricité

La Compagnie du Bourbonnais ayant une avarie à son usine thermique, prie ses abonnés de vouloir bien réduire le plus possible, pendant quelques jours, leur éclairage entre 4 heures et 8 heures du soir et demande, aux clients de force motrice, d'arrêter leurs moteurs à 4 heures du soir.

La réparation est poursuivie activement et l'on espère pouvoir, d'ici la fin de la semaine, redonner le courant sans restrictions.

## Un arrêt de la cour d'Agen est cassé par la cour de cassation

Nous avons signalé en son temps que la cour d'appel d'Agen avait acquitté M. Michel Agie, négociant à Gramat, qui avait été condamné par le tribunal de Gourdon pour dissimulation de bénéfices de guerre.

Cet arrêt vient d'être cassé par la cour de cassation.

Elle a estimé que le fait pour un commerçant de déchirer sa comptabilité afin d'échapper au contrôle du fisc en matière de taxe sur les bénéfices de guerre constituait une manœuvre frauduleuse au sens de la loi de 1916, contrairement à ce qu'avait décidé la cour d'Agen.

## Alimentation

Les membres du groupe de l'alimentation sont invités à la réunion générale qui aura lieu le jeudi 13 décembre, Café de la Promenade, à 21 heures.

Le Bureau.

## Premier Congrès National d'apiculture commerciale

Les services commerciaux de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans organisent, en collaboration avec les diverses Sociétés agricoles intéressées, pour avril prochain, un « Premier Congrès National d'Apiculture Commerciale », en vue de l'étude et de la mise au point des moyens propres à étendre les débouchés des produits du rucher.

Ce Congrès examinera notamment la situation actuelle de la production dans les principales régions du Pays, les améliorations à réaliser dans les méthodes de vente des miels et cires, plus spécialement en ce qui concerne l'emballage, le transport, la conservation et la présentation de ces produits.

Il étudiera en outre les moyens de publicité et de propagande propres à développer les débouchés en France et à l'étranger.

Des rapporteurs seront désignés pour chacune de ces questions importantes.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. l'ingénieur des Services Commerciaux de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert à Paris.

## Chronique des Théâtres

### Tournées Ch. Barot

Nous rappelons que c'est ce soir, mardi, qu'aura lieu, au Palais des Fêtes, la première représentation de la saison de l'excellente Tournée Ch. Barot.

Au programme : l'Avare et le Dément Amoureux.

### LE REFUGE

Rappelons que Le Refuge, la pièce originale et piquante de M. Dario Nicodemi, sera représentée le dimanche 16 décembre au Théâtre Municipal.

Nous engageons les amateurs de beau théâtre à assister à la représentation de cette œuvre sensationnelle, admirablement interprétée par M. Escoffier, Mme Starck et une troupe de tout premier ordre.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### Foot-ball Rugby

L'équipe 1<sup>re</sup> de l'Aviron Cadurcien est allée dimanche dernier à Sarlat donner la réplique à l'équipe I de la société de cette ville. Cette partie qui s'est terminée par la défaite de notre quinze par 14 à 6 aura été pour lui un sérieux entraînement qui aura fait ressortir les défauts qui subsistent encore dans le team Cadurcien.

On nous signale entre autres choses que les avants manquent de souffle, sont à court d'entraînement, que les touches ont été jouées mollement. Le seul comportement du jeu où ils se seraient bien comportés serait la mêlée.

Les lignes arrière furent assez faibles en défense et ce défaut provient plutôt du manque de sens de la

place que doivent occuper les joueurs et d'un manque de courage.

L'équipe Sarladaise a de l'avantage tous joués avec brio et nos équipiers ont dû s'incliner devant meilleurs qu'eux. Le match retour à Cahors devra donc être une bonne revanche à prendre.

Maintenant que l'équipe connaît mieux quelques-uns de ses défauts, il importe que tous les joueurs s'entraînent avec ardeur pour faire bonne figure au cours des matches prévus aux poules de cinq.

### Luzèdes

Députés sénatoriaux. — Le Conseil municipal de notre commune a désigné M. Delfour, Maire, comme délégué sénatorial et M. Lucien Couderc, délégué suppléant.

Bicyclette. — Mardi matin, Mme Delphine Richard, mère de M. Achille Richard, boucher, a trouvé dans la cour une bicyclette de dame.

Une plaque d'identité porte un nom et un numéro matricule.

Comme il n'est pas d'usage qu'une dame ait un numéro matricule, on se demande qui peut bien avoir oublié une bicyclette de dame dans la cour de la maison Richard, et à qui peut-elle appartenir.

La bicyclette a été remise et est tenue à la disposition de sa légitime propriétaire.

### Albas

Tournée artistique. — Dimanche 16 courant, dans la salle des Fêtes aura lieu à 8 h. 1/2 précises une représentation artistique.

Au programme : 1<sup>re</sup> Partie : Clément, chanteur troupier.

Fabié dans ses poésies patoises, André, chanteur moindain, Fernand, idem et Neness's, comique excentrique.

2<sup>e</sup> Partie : Ruy-Blas (1<sup>er</sup> acte), V. Hugo.

3<sup>e</sup> Partie : Le Gendarme est sans pitié, de Courteline.

Prix des places : Premières, trois francs ; secondes, 2 fr.

Fontaine. — La Municipalité fait actuellement remettre en état la « fontaine de la Vierge » avec son abreuvoir et son lavoir.

Réparation très utile et qui rendra des services tant que la source du Bel voudra bien couler.

Mais ce n'est pas encore cette remise en état, d'ailleurs très louable, qui résoudra la question de l'eau en temps de sécheresse. Il faudra chercher ailleurs. En attendant ce sera toujours une partie du bourg mieux desservi pour les eaux et ce n'est pas négligeable.

### Luzech

Enquête judiciaire. — M. le juge d'instruction du tribunal de Cahors, continuant l'enquête relative à l'épidémie de fièvre typhoïde qui a frappé de nombreuses familles de notre ville, a fait procéder, mercredi dernier, à un prélèvement d'eau du puits contaminé.

M. Cot, inspecteur de la préfecture de police à Paris, a accompli cette formalité en présence de M. le maire de Luzech et de M. le juge de paix.

### Montcuq

L'article Mort de M. Fabre, paru le samedi 8 décembre, nous avait été remis par M. le D<sup>r</sup> Valat, c'est par une omission bien involontaire que son nom n'a pas paru au bas de l'article.

### Puy-Evêque

Foire. — Notre foire de décembre, très contrariée par la pluie, a été moins importante que de coutume. Au marché aux bestiaux, les transactions étaient plus difficiles et les cours se sont maintenus aux prix des marchés précédents.

Au marché à la volaille, les poulets valaient de 3,50 à 4 fr. ; les lapins, 1,50 le demi-kilo ; les œufs, assez rares, 5 fr. la douzaine ; les pigeons, de 5 à 7 fr. la paire.

Quant au gibier il est très rare et à des prix très élevés.

Au marché aux légumes les cours atteignent des prix prohibitifs.

### Prayssac

Mérite agricole. — Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Sillie, conseiller municipal, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre, vient d'être nommé chevalier du Mérite agricole comme restant attaché à l'agriculture.

Nos meilleures félicitations.

**Autour d'un vol.** — Au mois d'octobre dernier, le commissariat de police de notre ville recevait une déclaration de Mme Marie Larigaldie, mentionnant un vol de sa bicyclette appartenant à Panafé, qui venait de perdre son portefeuille contenant une soixantaine de francs.

Un gamin de 15 à 16 ans, le jeune S. F., qui jouait, ce jour-là, sur la place de la Raison, aperçut l'objet et se l'approprié. Il se livra aussitôt à des achats divers, tels que : pistolet automatique, casquette, ceinture, etc., en tout pour une cinquantaine de francs, et gaspilla le reste en futailles.

Le patron boulangier, chez lequel travaillait le jeune voleur, s'aperçut des dépenses faites par son apprenti et flairant une mauvaise action le congédia sans retard.

Cette petite affaire parvint aux oreilles de M. Dumas, commissaire de police, qui après une enquête minutieuse fut convaincu que le jeune S. F. était l'auteur du vol du portefeuille de Mme Larigaldie.

Appelé au commissariat de police, le précoce voleur fut l'objet d'un habile interrogatoire qui l'amena à faire des aveux complets.

**Football Rugby.** — Dimanche, sur le terrain de Londieu, à Figeac, se sont rencontrés l'équipe première d'Albi et l'équipe de S. F. de Figeac dans un match amical. Malgré un terrain mouillé et glissant, qui a fort gêné le jeu, l'équipe de Figeac a battu l'équipe d'Albi par 8 à 6.

Nous félicitons nos jeunes équipiers qui, bien que le temps et le terrain fussent contraires, ont remporté la victoire. Espérons qu'ils feront mieux encore à l'avenir.

**Tribunal correctionnel.** — Dans son audience du 8 décembre, le tribunal correctionnel a jugé sept affaires.

1° Pélissier, Emilie, a été condamnée à 16 fr. d'amende, avec sursis, pour non déclaration de débit de boissons ;

2° Cavanhié, André-Raymond, a été condamné à 16 fr. d'amende avec sursis pour non déclaration d'animaux atteints de la fièvre aphteuse ;

3° Gouzo, Marie, qui a été condamnée à 25 francs d'amende avec sursis pour coups et blessures ;

4° Gustin Gérard, qui a été condamné à 8 jours de prison, sans sursis, pour vol d'un portefeuille ;

5° Sempo, Bernard-Maurice pour abus de confiance a été condamné à 8 jours d'emprisonnement ;

6° Mur et Ordus, sujets espagnols, qui ont été condamnés tous les deux par le Tribunal d'enfants à 5 jours de prison par défaut ;

7° Salvages, Frédéric-Roger pour vol d'un portefeuille a été acquitté comme ayant agi sans discernement, le Tribunal l'a mis sous la surveillance de ses parents.

**Tombeée dans le feu.** — Pour s'occuper mieux à son aise des soins du ménage, la dame Gibrat, demeurant au faubourg du Pin, avait installé sa fille, âgée de un an, sur une chaise haute, à proximité du feu, pour qu'elle n'ait pas froid.

Obligée de descendre à la cave pour prendre du bois, elle abandonna un moment le bébé. Son absence fut de courte durée, mais quelle ne fut pas sa surprise à son retour de trouver l'enfant allongée dans le foyer de la cheminée.

Elle fit appeler immédiatement un docteur qui constata des brûlures assez graves à la main et à la face droites de la pauvre petite qui, néanmoins, ne metten pas ses jours en danger.

On juge de la douleur des parents, en présence d'un accident qui aurait pu être un malheur, si la mère avait seulement tardé quelques minutes de plus à revenir.

**Accident de travail.** — Marcel Larigaldie, ouvrier en bois à l'usine Raté, aux Cordeliers, s'est fait, en travaillant à la toupe, une blessure à quatre doigts de la main droite.

En mettant en marche le camion de M. Chavarnac, entrepreneur de transports, M. Emilie Boulet, son chauffeur, a été frappé par un retour de manivelle et blessé au pouce droit.

**Accident.** — M. Germain Valette, ouvrier à la mécanique Lagane et Cie nétoyait une scie circulaire, lorsque pour une cause encore inexplicquée, la scie se remit en marche lui empor-

tant l'annulaire de la main gauche et lui sélectionnant le tendon extérieur du médius de la même main.

Valette, qui est un excellent ouvrier, devra interrompre son travail pour de longs jours.

Nous lui désirons un prompt rétablissement.

**La crue du Célé.** — Par suite de la fonte des neiges et des pluies que nous subissons depuis longtemps, le Célé subit une crue importante. On ne signale pas encore qu'il ait débordé dans la plaine.

**Etat civil du 2 au 7 décembre.** — Naissances : Souillac Odette, née le 2 décembre à Herbemol, commune de Figeac ; Jammes Jean-Louis-Pierre, né le 2 décembre, rue du Collège ; Dayrac Pierre-Jean, né le 3 décembre, rue de Clermont.

Décès : Lapière Henri-Auguste ; Second Marcel-Célestin, âgé de 31 ans, cantonnier, Faubourg d'Anjou ; Beyne, mort-né à Figeac ; Masclet Léon-Clement, âgé de 72 ans, décédé à l'hospice.

Publication de mariage entre : Mahomet ben Sayral ben Abd-el-kader, manoeuvre, demeurant à Cahors, précédemment à Figeac, majeur et Antoinette-Marceline Guénard, couturière demeurant à Cahors et précédemment à Figeac, rue d'Anjou.

**St-Sulpice** — Le Conseil municipal de la commune de St-Sulpice s'est réuni dimanche 2 décembre à 14 heures, sous la présidence de M. Magné Cyprien, Maire.

Dès l'ouverture de la séance, il est procédé au scrutin pour la désignation des délégués sénatoriaux. M. Magné, Maire, a été élu à l'unanimité délégué sénatorial et M. Rougeyrolles Antoine, adjoint, délégué suppléant.

On établit ensuite les listes : 1° Des répartiteurs pour 1924 ; 2° De révision des listes électorales. On a désigné aussi ceux qui seront chargés de juger les réclamations.

La séance s'est terminée par le vote du projet de réparations des chemins ruraux.

**Livernon** — Election municipale complémentaire. — Sont élus : M. Roges Henri, épicier, 72 voix, et M. Fages Gustave, propriétaire, 71 voix.

**St-Céré** — Naissances : Marie-Rose Benet, faubourg Lascabanes ; Pierre Fournié, rue Générale.

Décès : Paul Martin, 14 ans, rue du Mazel ; Guillaume Cordié, 81 ans, hospice ; Jean Feydel, 82 ans, hospice.

Mariages : Armand Mombouisse, rédacteur des contributions directes à Saint-Céré et Emilie Cassé, à Aurillac ; Gabriel Mérit, jardinier, quai Puits-de-Laribe, et Libéra Andréante, à Lavergne (Lot) ; Amans Cance, mécanicien, rue Saint-Cyr, et Noémie Renac, à Sénéillac (Lot) ; Cyprien Lherm, à Bounot et Marie Bennet, à Mayrinbac-Lentour ; Roger Denégre ingénieur des Arts et Métiers à Paris, et Suzanne-Marie Roux, rue Faidherbe, à Saint-Céré.

**Payrac** — Inauguration du monument aux morts. — Dimanche dernier, la coquette cité de Payrac inaugurerait son monument aux morts dans une stricte intimité.

La cérémonie n'en fut ni moins grandiose, ni moins touchante. Une immense assistance comprenant toute la commune et beaucoup d'habitants des localités voisines avait tenu à honorer les 41 glorieux enfants de Payrac.

Un banquet amical de 80 couverts auquel assistaient notamment MM. Fontanille, sénateur, le docteur Constant, maire et conseiller général de Payrac ; Mespoulet, conseiller d'arrondissement ; les maires du canton, le conseil municipal de Payrac, fut excellemment servi par l'hôtel Rossignon.

Puis le cortège se forme à la mairie, et se rend devant le monument. Ce monument représente un poilu sous les armes adossé à un rocher. Le décor, original et du meilleur goût, lui donne un cachet local, pittoresque et très remarquable.

De belles décorations, dues à M. Filhol, de Gourdon, donnent à cette jolie place un air de fête et de recueillement.

La place est noire de monde. Au milieu du plus profond silence, M. Crubilié, instituteur, mutilé de guerre, chevalier de la Légion d'honneur,

lées, suggérées par des souvenirs surgis, par des images galopantes, traversaient en un vol de tempête le cerveau de Jean. Comme dans les sensations physiques intenses, leur multitude prolongeait le temps.

Quand une acalmie se produisit, un vide, un trou dans l'essaim des visions, il fut tout surpris d'entendre Marguerite répondre seulement à sa question.

« Une preuve positive... mon Dieu, non. Ai-je donc eu tort de parler ? Mais qu'ai-je dit ?... C'est vous qui avez deviné. Moi, je croyais que vous saviez cela. Qu'est-ce qui vous trouble ? N'êtes-vous pas fier d'être le fils du marquis de Ribeyran ?

« Son fils ! » cria Jean. « Mais il me hait presque ; et s'il ne me méprise pas, c'est seulement parce qu'au prix de constants efforts, je lui ai arraché son estime. D'ailleurs, il y a autre chose, il y a pire que son aversion et son dédain... »

Maintenant, plus tyrannique, c'était la pensée d'Odette. Il l'évoqua dans la forêt, droite et fine contre le taillis roux des chênes. La séduction émanant d'elle déchira Jean comme une soudaine blessure. Qu'aurait-il songé tout à l'heure ; qu'il n'avait jamais espéré ? Oh !... Brusquement il comprenait, au contraire, qu'il avait vécu dans un immense espoir. Oui, cette démené l'avait soulevé, emporté sans qu'il s'en doutât dans une sphère d'incroyable ardeur. Aussi loin qu'il se rappelait, son ambition, son acti-

été promu de la 5<sup>e</sup> classe à la 4<sup>e</sup>. Nos félicitations.

**Perdu.** — Un facteur de notre ville a perdu, en sortant du bureau de poste, un portefeuille contenant la somme de 300 francs.

Comme il est sans nouvelles de la personne qui l'a trouvé il a déposé une plainte au parquet.

**La Ste-Cécile.** — Dimanche dernier l'Union musicale Gourdonnaise célébrait avec éclat sa patronne.

Le concert donné à 3 heures du soir, sur les Allées de la République, fut parfait en tous points et lui valut d'unanimes applaudissements de la part de la population qui s'était fait un devoir d'y assister.

A 6 heures, un banquet présidé par M. Davidou, maire, réunissait à l'hôtel Peyronnenc, avenue Cavaignac, une soixantaine de musiciens ou de leurs amis.

Des discours furent prononcés avec éloquence et humour par M. Fournié, président, M. Davidou, maire et M. Luc, procureur de la République, aux applaudissements de tous les convives.

Mme et M. Peyronnenc furent chaleureusement félicités de leur bonne cuisine et de leur service impeccable. Enfin, à 9 heures, la grande salle de la mairie, décorée avec beaucoup de goût par M. Filhol se remplit de nombreux couples parmi lesquels on remarquait Mme et M. Davidou, Mme et M. de Perrelle della Rocca, sous-préfet, Mme et M. Luc, procureur de la République.

L'orchestre était des meilleurs, aussi chacun et chacune en profitèrent jusqu'à une heure matinale de la nuit.

Tous nos compliments à notre Société musicale qui sait mettre beaucoup d'entrain et de gaieté dans ses fêtes.

**Concert.** — Nous rappelons que le concert de la Jeunesse Lyrique doit avoir lieu à la mairie, le samedi 15 en soirée, et le dimanche 16 en matinée, avec le concours de Mlle Yvonne Martineau, premier prix du Conservatoire de Toulouse, et de M. Théod. comique mondain des Concerts parisiens, ainsi que d'artistes amateurs de notre ville.

Prix des places : membre honoraire, 3 fr. 50 ; premières, 5 fr. ; deuxièmes, 3 fr.

Entrée à 8 heures du soir ; lever du rideau à 8 h. 30.

**Etat civil du mois de novembre.** — Naissances : deux garçons.

Décès : Junien Piquard, 50 ans, à Lagarigue. — Rose Coldefy, 83 ans, veuve Degal, au Colombier. — Anne Sarrel, 70 ans, rue du Puits-de-Gallot. — Thérèse Soulié, 82 ans, veuve Vialle, rue du Puits-de-Gimbert. — Antoine Racadère, 58 ans, hôpital. — Jeanne Combe, veuve Cassan, 77 ans, au mas de Jacques.

**Salvieu** — Le Conseil municipal de Salvieu a enfin décidé de créer des foires primées pour récompenser les éleveurs de bouafs gras.

Les foires mensuelles du 20 décembre et du 21 janvier comporteront les prix suivants : 1<sup>er</sup> prix, 50 fr. ; 2<sup>e</sup>, 40 fr. ; 3<sup>e</sup>, 30 fr. ; 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, 20 fr.

La commission est composée de MM. Bouscasse, Vielmont, Gineste, conseillers municipaux, assisté de M. le Vétérinaire, inspecteur des foires.

Nombreux seront les paysans qui conduiront leurs animaux en foire aux dates sus-indiquées.

**Accident.** — Un accident qui n'aurait pas heureusement de suite est survenu jeudi, au jeune domestique de M. Bouygues, de Péchairie, le sieur Bonhomme. Ce dernier était monté sur une échelle qui était tenue par son patron à l'effet de replacer une tuile sur la toiture de la grange, à un moment donné notre jeune homme glissa et tomba sur le sol. Retenu par son maître, il se releva avec une blessure à une jambe. Son état n'inspire aucune inquiétude.

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

**Souillac** — Mme Souzrac, laitière à Lanzac, passait devant l'école des fil-

lées, place Bernicou, lorsqu'elle vit un portemonnaie qu'elle s'empressa de remettre à M. Laffon, appariteur municipal.

Le même jour, M. Beauchamp, cultivateur à Pinsac, trouvait, Route Nationale, en face la Société Générale, une somme de 36 fr.

M. Beauchamp s'empressa de remettre cette somme au même appariteur. Nos félicitations.

les, place Bernicou, lorsqu'elle vit un portemonnaie qu'elle s'empressa de remettre à M. Laffon, appariteur municipal.

Le même jour, M. Beauchamp, cultivateur à Pinsac, trouvait, Route Nationale, en face la Société Générale, une somme de 36 fr.

M. Beauchamp s'empressa de remettre cette somme au même appariteur. Nos félicitations.

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

**Germaine Berthon devant les assises**  
Germaine Berthon, qui tua Marius Plateau, comparaitra devant les assises de la Seine le 18 décembre.

**L'état du duc d'Aoste**  
De Turin : Le duc d'Aoste a reçu hier les derniers sacrements. Son état est désespéré. Le roi s'est rendu à Turin.

**Le roi de Serbie a quitté Paris**  
Le roi de Serbie a quitté Paris hier soir.

**LA CRISE BRITANNIQUE**  
Le roi d'Angleterre demande à M. Baldwin de rester au pouvoir

De Londres : Le roi George a demandé à M. Baldwin de conserver le pouvoir. M. Baldwin fera connaître sa réponse à l'issue du Conseil de Cabinet qui se tiendra aujourd'hui.

On croit généralement qu'il conservera le pouvoir jusqu'à la rentrée du Parlement Britannique, le 8 janvier.

**L'opinion d'A. Chamberlain**  
De Londres : Interviewé par le rédacteur politique du Daily Mail, M. Austen Chamberlain a déclaré que si M. Baldwin ne se retirait pas immédiatement, tout espoir de reconstituer un gouvernement conservateur serait perdu.

M. Chamberlain estime que M. Baldwin devrait recommander au roi la constitution d'un cabinet Balfour.

**L'impression dans les Dominions**  
De Londres : Tous les messages reçus des Dominions indiquent que les élections de Grande-Bretagne ont causé un désappointement d'autant plus grand que l'échec de M. Baldwin a été provoqué par la question des tarifs préférentiels, question sur laquelle tous les Premiers ministres des Dominions s'étaient mis d'accord lors de la dernière Conférence Impériale.

**Au Mexique**  
De Washington : Le Chargé d'Affaires des Etats-Unis au Mexique signale que le Gouvernement de Mexico se montre ferme et que la révolution qui a éclaté ces jours derniers manifeste déjà des signes de faiblesse.

D'un autre côté, on mande de Vera-Cruz que l'armée rebelle a quitté cette dernière marchant sur Mexico.

**Tirage 3 Janvier**  
ON PEUT GAGNER UN MILLION 15 Francs

en achetant une Obligation 5 o/o au porteur, Émission 1920 du CRÉDIT NATIONAL

rapportant 25 francs d'intérêts, nets de tous impôts, payables le 15 Décembre et le 15 Juin de chaque année et participant jusqu'en 1955 à 576 tirages (8 tirages par an) avec UN MILLIARD QUATRE CENT QUARANTE MILLIONS de Lots.

Dès le premier versement, on devient propriétaire du Titre comme s'il était payé comptant et on a droit aux intérêts de l'Obligation et à la totalité du lot gagné.

Le paiement des Lots et le remboursement des Titres est garanti par l'Etat. En raison du nombre limité de Titres dont nous disposons, faites-vous inscrire de suite et envoyez votre adresse très lisible et complète, accompagnée d'un Mandat-Poste de 45 francs, par obligation demandée, à

**L'Office de Crédit des Valeurs à Lots, 49, Rue Laffitte, PARIS**  
Vous paierez le solde en un ou deux ans, à raison de 33 francs par mois (versement minimum) conformément à la loi spéciale du 31 Mars 1900.

**HATEZ-VOUS**  
DÉCOUPEZ CETTE ANNONCE - N'oubliez PAS CE GRAND TIRAGE

R. C. Seine n° 206.253



### REMERCIEMENTS

Monsieur Antoine COURDÉS, Négociant ;  
Monsieur et Madame Charles COURDÉS et leurs enfants ;  
Les familles THRON, COURNÈDE, LAMBERT, ARNAUDET, C. ARNAUX, VAZELLE, BESOMBES, PAULET, MIQUEL, TON, COUYBA, VAYSSE, ROUELLE et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

**Madame Louise COURDÉS**  
Née THÉRON

**APRÈS LA GRIPPE**  
Comme après toute maladie, les médecins conseillent toujours de se fortifier pour remettre en état l'organisme affaibli. La meilleure façon consiste à acheter un flacon de Quinotone et à le verser dans un litre de vin de table. Instantanément on obtient un litre d'excellent vin fortifiant qui redonne l'appétit et qui rend rapidement la force et la santé. Le flacon, dose pour un litre de vin : 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors. (Reg. Com. n° 34, Châteaureux)

**USINE NOUVELLE**, près CAHORS, aurait Vernis, Clous, Doubliers, Quincaillerie. Faire offre, prix de gros seulement, à **Etablissements GARNIER**, 58, rue de la Glacière, PARIS (13<sup>e</sup>).

**A LOUER**  
Sur les quais  
**Une MAISON avec Balcon**  
7 pièces, eau et gaz  
Libre 1<sup>er</sup> février prochain  
S'ad : J. DELLARD, Cabinet Immobilier, rue Joffre.

R. C. Cahors, n° 1 662.

**ON DEMANDE**  
**Bonne à tout faire**  
Pour PARIS  
Se présenter au Bureau du Journal

**Marché aux prunes**  
Etmel (Dordogne), 7 déc. — Marché important pour la fin de la saison. Apport, 150 quintaux. Tout vendu en hausse aux prix suivants : Les 50 à 55 fruits au demi-kilo, de 270 à 280 fr. ; les 60 à 65 fruits, de 190 à 210 fr. ; les 70 à 75 fruits, de 125 à 135 fr. ; les 80 à 85 fruits, de 95 à 105 fr. ; les 90 à 95 fruits, de 75 à 80 fr. ; les 100 à 105 fruits, de 55 à 65 fr. ; les 110 à 115 fruits, de 35 à 45 fr. ; les 120 fruits, 30 fr. ; fretin, de 15 à 20 fr., le tout les 50 kilos.

## INVINCIBLE CHARME

PAR Daniel LESUEUR

II

« Répondez-moi... Parlez ! » supplia-t-il.

Elle sanglota : « Partez. Quittez-moi... quittez cette maison. Vous m'avez parlé avec tant de bonté !... Souvent j'ai pensé à vous, dans ma vie de solitude, comme à un frère inconnu. J'étais presque heureuse de mourir, puis, que, enfin, cela me permettait de vous voir. Et voilà que je vous fais du mal... oh ! je le sens bien, tant de mal ! »

Il ne s'attendrit ni sur lui-même, ni sur elle. Calme à présent, d'une voix presque sèche, il demanda : « Avez-vous une preuve que le marquis de Ribeyran soit mon père ? »

Un tourbillon d'images se déchâna en lui. Odette... sa sœur !... Mais cela, c'était moins douloureux qu'il n'aurait cru. Avait-il jamais eu, même aujourd'hui, même l'espace d'une seconde, le ferme espoir de l'épouser ? N'était-elle pas, de toute façon, inac-

cessible ? Leur amour réciproque !... Quoi ! Était-ce l'inceste moral qui le bouleversait ? Allons donc ! Le malais n'en pouvait naître qu'à la réflexion : cela deviendrait peut-être un remords artificiel et littéraire.

Pour le moment, le jeune homme en était aux impulsions instinctives, aux soulèvements irréfutables qu'un choc inouï provoque dans le tréfonds de l'être. Or, ce qui dominait tout, ce qui planait très haut, c'était la figure d'orgueil du marquis de Ribeyran. Jean le revoyait, glissant son enfance et sa jeunesse à force de distante froideur, de sévérité, presque de dédain. Et cet homme serait son père !...

Cet homme qui ne l'aimait pas !... Et encore, dans la folle débânde de ses pensées, tandis que Marguerite tergiversait, tâchait d'atténuer une vérité qui semblait si foudroyante, par quelque ombre de doute, le malheureux garçon se disait : « Du moins je l'admire. Il n'éblouissait vraiment par une splendeur de loyaute, de noblesse d'âme, de volonté droite et fière. Toute son existence n'est donc qu'un mensonge, si je suis son fils ? Oh ! le mensonge de cette demi-adoption ; de ce pain de charité dont il m'a nourri ! Et le mensonge à sa femme, l'insulte secrète et constante à cette créature admirable ! Mais elle m'a aimé maternellement, elle ! Oh ! c'est pire que tout d'avoir extorqué à sa confiance une tendresse dont elle aurait horreur. »

Ces idées, plutôt vues que formu-

lées, suggérées par des souvenirs surgis, par des images galopantes, traversaient en un vol de tempête le cerveau de Jean. Comme dans les sensations physiques intenses, leur multitude prolongeait le temps.

Quand une acalmie se produisit, un vide, un trou dans l'essaim des visions, il fut tout surpris d'entendre Marguerite répondre seulement à sa question.

« Une preuve positive... mon Dieu, non. Ai-je donc eu tort de parler ? Mais qu'ai-je dit ?... C'est vous qui avez deviné. Moi, je croyais que vous saviez cela. Qu'est-ce qui vous trouble ? N'êtes-vous pas fier d'être le fils du marquis de Ribeyran ?

« Son fils ! » cria Jean. « Mais il me hait presque ; et s'il ne me méprise pas, c'est seulement parce qu'au prix de constants efforts, je lui ai arraché son estime. D'ailleurs, il y a autre chose, il y a pire que son aversion et son dédain... »

Maintenant, plus tyrannique, c'était la pensée d'Odette. Il l'évoqua dans la forêt, droite et fine contre le taillis roux des chênes. La séduction émanant d'elle déchira Jean comme une soudaine blessure. Qu'aurait-il songé tout à l'heure ; qu'il n'avait jamais espéré ? Oh !... Brusquement il comprenait, au contraire, qu'il avait vécu dans un immense espoir. Oui, cette démené l'avait soulevé, emporté sans qu'il s'en doutât dans une sphère d'incroyable ardeur. Aussi loin qu'il se rappelait, son ambition, son acti-

été promu de la 5<sup>e</sup> classe à la 4<sup>e</sup>. Nos félicitations.

**Perdu.** — Un facteur de notre ville a perdu, en sortant du bureau de poste, un portefeuille contenant la somme de 300 francs.

Comme il est sans nouvelles de la personne qui l'a trouvé il a déposé une plainte au parquet.

**La Ste-Cécile.** — Dimanche dernier l'Union musicale Gourdonnaise célébrait avec éclat sa patronne.

Le concert donné à 3 heures du soir, sur les Allées de la République, fut parfait en tous points et lui valut d'unanimes applaudissements de la part de la population qui s'était fait un devoir d'y assister.

A 6 heures, un banquet présidé par M. Davidou, maire, réunissait à l'hôtel Peyronnenc, avenue Cavaignac, une soixantaine de musiciens ou de leurs amis.

Des discours furent prononcés avec éloquence et humour par M. Fournié, président, M. Davidou, maire et M. Luc, procureur de la République, aux applaudissements de tous les convives.

Mme et M. Peyronnenc furent chaleureusement félicités de leur bonne cuisine et de leur service impeccable. Enfin, à 9 heures, la grande salle de la mairie, décorée avec beaucoup de goût par M. Filhol se remplit de nombreux couples parmi lesquels on remarquait Mme et M. Davidou, Mme et M. de Perrelle della Rocca, sous-préfet, Mme et M. Luc, procureur de la République.

L'orchestre était des meilleurs, aussi chacun et chacune en profitèrent jusqu'à une heure matinale de la nuit.

Tous nos compliments à notre Société musicale qui sait mettre beaucoup d'entrain et de gaieté dans ses fêtes.

lées, place Bernicou, lorsqu'elle vit un portemonnaie qu'elle s'empressa de remettre à M. Laffon, appariteur municipal.

Le même jour, M. Beauchamp, cultivateur à Pinsac, trouvait, Route Nationale, en face la Société Générale, une somme de 36 fr.

M. Beauchamp s'empressa de remettre cette somme au même appariteur. Nos félicitations.

**L'état du duc d'Aoste**  
De Turin : Le duc d'Aoste a reçu hier les derniers sacrements. Son état est désespéré. Le roi s'est rendu à Turin.

**Le roi de Serbie a quitté Paris**  
Le roi de Serbie a quitté Paris hier soir.

**LA CRISE BRITANNIQUE**  
Le roi d'Angleterre demande à M. Baldwin de rester au pouvoir

De Londres : Le roi George a demandé à M. Baldwin de conserver le pouvoir. M. Baldwin fera connaître sa réponse à l'issue du Conseil de Cabinet qui se tiendra aujourd'hui.

On croit généralement qu'il conservera le pouvoir jusqu'à la rentrée du Parlement Britannique, le 8 janvier.

**L'opinion d'A. Chamberlain**  
De Londres : Interviewé par le rédacteur politique du Daily Mail, M. Austen Chamberlain a déclaré que si M. Baldwin ne se retirait pas immédiatement, tout espoir de reconstituer un gouvernement conservateur serait perdu.

M. Chamberlain estime que M. Baldwin devrait recommander au roi la constitution d'un cabinet Balfour.

lées, place Bernicou, lorsqu'elle vit un portemonnaie qu'elle s'empressa

## Délégués sénatoriaux

Nous publions ci-dessous une troisième liste des délégués sénatoriaux, élus par les Conseils Municipaux, au scrutin de dimanche dernier :

### ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Francouls. — D : Boisse ; — S : Bédarides.  
Pomède. — D : Valadié ; — S : Lacombe.  
St-Caprais. — D : Lacaze ; — S : Fourès.  
Crepms. — D : Ourcival, Philippe ; — S : Sembel Frédéric.  
Fontanes. — D : Planavergne ; — S : Alaux.  
Cabrerets. — D : Peyrichou, Delon ; — S : Delvit.  
Nadillac. — D : Dols ; — S : Caviole.  
Orniac. — D : Cassan ; — S : Cassan.  
Sénaillac. — D : Delfau, Sindou ; — S : Lacarrière.  
Calvignac. — D : Vignals, Flaujac ; — S : Flaujac.  
Lugagnac. — D : Calmels ; — S : Bach.  
Promithanes. — D : Calvy, Bach ; — S : Morlhon.  
Parnac. — D : Brugières, Brunet ; — S : Cassan.  
St-Vincent-rive-d'Oll. — D : Soupa, Arnaud ; — S : Blanié.  
Boulbè. — D : Guignes ; — S : Valadié.  
Fargues. — D : Guignes ; — S : Mourguès.  
Lébreil. — D : Baudet ; — S : Vialas.  
St-Laurent-Lolmie. — D : Denègre ; — S : Mercadier.  
Duravel. — D : Souillac, Serres ; — S : Rougié.  
Mauroux. — D : Couture ; — S : Esquieu.  
St-Martin-le-Redon. — D : Lapergue ; — S : Dellong.  
Esclausels. — D : Luffau ; — S : Joulas.

### ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Belmont (Bretenoux). — D : Lescurie ; — S : Pédamont.  
Biar. — D : Molinié ; — S : Roques.  
Bretenoux. — D : Lafeuille ; — S : Crayssac.  
Cahus. — D : Lherm, Lacombe ; — S : X.  
Comiac. — D : Labrousse, Bouygues ; — S : Pressouyre.  
Cornac. — D : Vernejoul, Lafon ; — S : Borie.  
Estal. — D : Mespoulhé ; — S : Verdier B.  
Gagnac. — D : Roussille, Beaumont ; — S : Verdier P.  
Glanes. — D : Vidal ; — S : Ferrand.  
Lamatbivie. — D : Larribe ; — S : Cadebayson.  
Prudhomat. — D : Jammes, Fromentéze ; — S : Faure.  
Puybrun. — D : Barrot, Lary ; — S : Laval.  
St-Michel-Loubéjou. — D : Combrade ; — S : Barrade.  
Tauriac. — D : Maisonhaute ; — S : Castagné.  
Teyssein. — D : Canet, Fréjeac ; — S : Roucan.  
Gadriac. — D : Genton ; — S : Lacan.  
Cajarc. — D : Bramel, Andrieu ; — S : Courneide.  
Carayac. — D : Pégourié ; — S : Delbos.  
Frontenac. — D : Moulène ; — S : Fabre.  
Gréalou. — D : Gase ; — S : Vedrune.  
Lanagol. — D : Vinel, Laubard ; — S : Vedrune.  
Laroque-Toirac. — D : Saint-Affre ; — S : Vernet.  
Montbrun. — D : Borie ; — S : Saur.  
Puyjardès. — D : Pégourié ; — S : Viallette.  
Saint-Chels. — D : Francoual ; — S : Pezet.

Saint-Jean-de-Laur. — D : Gailard ; — S : Borie.  
Saint-Pierre-Toirac. — D : Pradié ; — S : Roques.  
Saint-Sulpice. — D : Magné ; — S : Rougeyrols.  
Figeac. — D : Nozières, Ifernet, Vaysse, Redoulez, Cels, Geny, Labry ; — S : Dourne, Tillet.  
Bagnac. — D : Lugan, Cantournet ; — S : Fèches.  
Cuzac. — D : Dournes ; — S : Solignac.  
Felzins. — D : Laborie, Agelou ; — S : Cayrou.  
Lentillac-St-Blaise. — D : Alran ; — S : Garric.  
Lunan. — D : Desfieux ; — S : Lacarrière.  
Montredon. — D : Gratacap, Lagarde ; — S : Bouyssou.  
Prendaignes. — D : Descargues, Ser ; — S : Ser.  
Saint-Félix. — D : Rouffy, Graves ; — S : Marron.  
St-Perdoux. — D : Lapergue ; — S : Lagane.  
Viçac. — D : Destal ; — S : Lugan.  
Bédier. — D : Vaysse, Taillade ; — S : Cavané.  
Camboulit. — D : Cavarroc ; — S : Roque.  
Cambural. — D : Beulaguet ; — S : Battut.  
Capdenac. — D : Lacout, Boisse ; — S : Gary.  
Faycelles. — D : Blanc, Agrech ; — S : Vialaret.  
Fons. — D : Delfour, Taurand ; — S : Issaly.  
Fournagnac. — D : Taurand ; — S : Chenau.  
Lissac et Mourret. — D : Falret, Tabournel ; — S : Delprat.  
Planioles. — D : Landes ; — S : Pradelle.  
Albiac. — D : Lacarrière ; — S : André.  
Anglars (Lacapelle). — D : Cadiergues ; — S : Terron.  
Agnac. — D : Terron ; — S : Ayroles.  
Bourg (le). — D : Devèze ; — S : Gisbert.  
Bouyssou (le). — D : Lavergne ; — S : Vignal.  
Cardaillac. — D : Silot, Bouscarel ; — S : Moncany.  
Espeyroux. — D : Taurand ; — S : Delbos.  
Issendoules. — D : Vernet, Grimal ; — S : Banoufouie.  
Labastide. — D : Lauzur, Lasborie ; — S : Quercy.  
Lacapelle-Marival. — D : Cadiergues, Monthertrand ; — S : Génillet.  
Leyme. — D : Venrie, Cavanhié ; — S : Grimal.  
Mortières. — D : Lafarguette, Calméjane ; — S : Calméjane.  
Rudelle. — D : Magot ; — S : Esfival.  
Rueyres. — D : Rouquette ; — S : Pons.  
Saint-Bressou. — D : Destruel ; — S : Périé.  
Saint-Maurice. — D : Ferrand, Cadiergues ; — S : Pradayrol.  
Sainte-Colombe. — D : Lapergue, Descargues ; — S : Destruel.  
Thémines. — D : Garrigues, Grimal ; — S : Salanié.  
Théminettes. — D : Cros ; — S : Richard.  
Calviac. — D : Couderc, Belaubre ; — S : Lolin.  
Gorses. — D : Castanié, Gasquet ; — S : Lacout.  
Labastide-du-Haut-Mont. — D : Amadiéu ; — S : Calméjane.  
Latronquière. — D : Lacroix, Moulène ; — S : Lafon.  
Laresses. — D : Boussac, Cavané ; — S : Cambon.  
Montel-et-Bouzal. — D : Saintemarie ; — S : Estival.  
Sabadel (Latronquière). — D : Donadieu ; — S : Salavert.  
Saint-Cirgues. — D : Maurs, Galès ; — S : Truel.  
Saint-Médard-Nicourby. — D : Chayriguel ; — S : Laporle.

Sénaillac (Latronquière). — D : Fréjac ; — S : Mazarguil.  
Sousségny. — D : Estival, Lassalle ; — S : Puech.  
Terron. — D : Benne, Pradayrol ; — S : Jammes.  
Assier. — D : Assier ; — S : Causanel.  
Boussac. — D : Lacabane ; — S : Daynac.  
Brenques. — D : Lapergue ; — S : Gayral.  
Cambes. — D : Huc ; — S : Fourgoux.  
Corn. — D : Réveillac ; — S : Marnhes.  
Durban. — D : Miramon ; — S : Lalo.  
Espagnac-St-Eulalie. — D : Pélapat ; — S : Carbonnel.  
Espédaillac. — D : Pons, Carbonnié ; — S : Larnaudie.  
Flaujac (Lavernon). — D : Donadieu ; — S : Lavyssière.  
Issepts. — D : Bayle ; — S : Francoual.  
Lavernon. — D : Vaissie J., Vaissie P. ; — S : Thinières.  
Quissac. — D : Carayol ; — S : Vayssières.  
Reilhac. — D : Thouron ; — S : Joyeux.  
Reyevignes. — D : Rustand, Mousié ; — S : Despeyroux.  
Saint-Simon. — D : Latapie ; — S : Soulié.  
Sonac. — D : Rives ; — S : Pechmalbec.  
Autoire. — D : Donnadieu ; — S : Marty.  
Bannes. — D : Marcihac ; — S : Delpech.  
Bio. — D : Teulet, Laforgue ; — S : Turenne.  
Frayssinhes. — D : Landes ; — S : Verdier.  
Lacamadourcet. — D : Marroufin, Moncany ; — S : Meynadié.  
Latouille-Lentillac. — D : Marmande, Vernet ; — S : Salacroup.  
Loubressac. — D : Tournié, Delzol ; — S : Ventoulou.  
Saignes. — D : Ayroles ; — S : Bennet.  
Saint-Céré. — D : Saint-Chamand, Fayt, Castagné, Lacayroux, Fréjeac, Lacoste ; — S : Gorse, Naves.  
St-Laurent-les-Tours. — D : Lescurie ; — S : Landes.  
St-Médard-de-Presque. — D : Lacassagne, Fournat ; — S : Cayrol.  
St-Paul-de-Vern. — D : Asfaux ; — S : Galtié.  
St-Vincent (St-Céré). — D : Gouzou ; — S : Delaurié.

### ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Mayrinac-Lentour. — D : Darnis, Biron ; — S : Arlet.  
Rouffilhac. — D : Serres ; — S : Calès.  
St-Cirq-Madelon. — D : Lespinasse ; — S : Vigie.  
St-Cirq-Soullaguet. — D : Vilard ; — S : Malbec.  
Alvignac. — D : Fabre H., Fabre A. ; — S : Lasfargues.  
Bastit (le). — D : Lafage ; — S : Chalvet.  
Carluccet. — D : Meysen ; — S : Serres.  
Couzou. — D : Bazalgues ; — S : Vigie.  
Miers. — D : Blanc, Arcoutel ; — S : Vauris.  
Padirac. — D : Tournié ; — S : Castagné.  
Rignac. — D : Vidal ; — S : Darnis.  
Beaumal. — D : Couderc ; — S : Pagès.  
Canac. — D : Coldefy, Vanel ; — S : Delfau.  
Fontanes-Lunegarde. — D : Méjezade ; — S : Gras.  
Ginouillac. — D : Guitard ; — S : Garrigues.  
Montfaucon. — D : Lavour, Darnis ; — S : Delmas.  
St-Sauveur-la-Vallée. — D : Bonhomme ; — S : Tournié.  
Cazillac. — D : Castanet, Arnal ; — S : Charazac.

Cressensac. — D : Cerou, Lagarde ; — S : Bastardie.  
Creyse. — D : Faret, Lacroix ; — S : Goudoubert.  
Cuzance. — D : Castanet, Chambon ; — S : Valen.  
Floirac. — D : Martin, Lafeuille ; — S : Laborie.  
Martel. — D : Solinac, Duthiel, Arpaillegue ; — S : Vacher.  
Montvalent. — D : Delmas, Blanc ; — S : Ascaron.  
St-Denis-Martel. — D : Louradour, Arène ; — S : Lasfargues.  
Cahès. — D : Lacroix ; — S : Maury.  
Fajoles. — D : Aussel, Pradayrol ; — S : Vacquie.  
Loupjac. — D : Cayrol ; — S : Caussil.  
Masclat. — D : Lascompe, Pebeyre ; — S : Crouzet.  
Reilhaquet. — D : Vaysse ; — S : Caudoreille.  
Roc (le). — D : Rouby, Lescure ; — S : Jardel.  
Concorès. — D : Desplat, Larrive ; — S : Bazillon.  
Frayssinet. — D : Baldy, Lacoste ; — S : Aymard.  
Lamothe-Cassel. — D : Meulet ; — S : Trégu.  
Montamel. — D : Dantony ; — S : Molinié.  
Peyrilles. — D : Claret, Delplas ; — S : Labro.  
St-Germain. — D : Bouyé, Redoules ; — S : Singlande.  
Ussel. — D : Rajade ; — S : David.  
Soucirac. — D : de Fontenille ; — S : Roques.  
Léobard. — D : Fajolles, Cambou ; — S : Bennet.  
Rampoux. — D : Faury ; — S : Maury.  
Lacave. — D : Pagès ; — S : Maury.  
Lachapelle-Auzac. — D : Riaucoux A., Riaucoux F. ; — S : Thomas.  
Meyronne. — D : Faurie ; — S : Carlux.  
Pinsac. — D : Grandou, Arlié ; — S : Moureau.  
Souillac. — D : Camil, Maury J., Malvy L. J., Delmas, Lauvit, Gauchet ; — S : Bouzat, Leré.  
Condal. — D : Besse ; — S : Mauseac.  
St-Michel-de-Bannières. — D : Vallette, Sol ; — S : Serrut.

Les Livres d'Etrènes

Vient de paraître. — Dans la collection « Plume et Crayon », le *Trésor de Carcassonne*, texte et dessins de A. Robida. I volume (18,5 x 24,5) illustré de 4 planches hors-texte en couleurs et de nombreuses gravures en noir, couverture en couleurs. Broché, 7 fr. ; relié, 12 fr. En vente chez tous les libraires. (Envoi contre mandat-poste de 7 fr. 70 broché, et de 13 fr. 20 relié, à H. Laurens, éditeur, 6, rue de Tournon, Paris-VIe).

Le nouveau volume que A. Robida vient de publier à la Librairie H. Laurens, sous le titre *Le Trésor de Carcassonne*, fait partie de la collection « Plume et Crayon ». Dans la cité moyenâgeuse que l'auteur connaît si bien, il a situé une amusante histoire où l'on voit un troubadour sauver la ville d'une attaque des Espagnols, tout en cherchant un trésor merveilleux qu'il ne découvre jamais.

Sur ce thème, et grâce à de nombreuses illustrations qui accompagnent le texte, l'auteur s'est plu à évoquer pour ses lecteurs la vieille ville de Carcassonne avec ses remparts, ses tours et ses fortifications. Il nous fait aussi connaître les habitants. Nous assistons à leur vie à leurs portes, où l'on ne voyait qu'hommes armés et où il fallait continuellement se garder d'une attaque des ennemis. — C'est cette époque si troublée et si fertile en aventures que rappelle le *Trésor de Carcassonne*, avec toute la fantaisie et tout le pittoresque de ses nombreux dessins. Cet ouvrage est digne de tous ceux qui ont déjà paru dans la même collection et dont les titres sont familiers aux enfants : *Les bonnes idées de Philibert*, *La porte à pois*, *Délirelle et Lambine*, etc...

Chemin de fer de Paris à Orléans et du Midi  
Mise en marche du train rapide de luxe « Pyrénées-Côte d'Argent »  
A l'occasion des Fêtes de Noël 1923 et du Jour de l'An 1924. les

Compagnies d'Orléans et du Midi mettront en circulation le train rapide de luxe « Pyrénées-Côte d'Argent » entre Paris, Hendaye, Biarritz et Tarbes.  
Premier départ de Paris le vendredi 21 décembre (nuit du 21 au 22).  
Dernier départ de Paris le mercredi 2 janvier (nuit du 2 au 3).  
Premier départ d'Hendaye, Biarritz et Tarbes, le samedi 22 décembre.  
Dernier départ d'Hendaye, Biarritz et Tarbes, le jeudi 3 janvier.  
Wagons-lits entre Paris et Biarritz, Paris et Irun, Paris et Tarbes.

### Ville de Paris

20	1865 4 0/0	649	649
15	1871 3 0/0	440	440
20	1875 4 0/0	410	410
10	1892 2 1/2 0/0	419	419
10	1894-1896	210	210
10	1898 2 0/0	207	207
10	1899 2 0/0	232	232
12	1904 2 1/2 0/0	240	240
11	1905 2 3/4 0/0	350	350
11	1910 2 3/4 0/0	218	218
12	1910 3 0/0	227	227
9	1912 3 0/0	202	202
25	1919 lib.	377	377
28	1921 lib.	489	489
30	Décennal 1922	489	489

### Chemins de fer

30	Est 6 0/0	412	412
25	Est 5 0/0 1852-54-56	506	506
20	Est 4 0/0 1912	318	318
15	Est 3 0/0	307	307
15	Est 3 0/0 nouveau	230	230
12	Est 2 1/2 0/0	285	285
15	Est 3 0/0 Ardennes	298	298
30	Est 6 0/0 1921	208	208
15	P.-L.-M. 3 0/0 1855	205	205
30	P.-L.-M. 6 0/0	405	405
25	P.-L.-M. 5 0/0	355	355
20	P.-L.-M. 4 0/0	311	311
15	P.-L.-M. fusion 3 0/0	250	250
12	P.-L.-M. fus. 3 0/0 n.	286	286
12	P.-L.-M. 2 1/2 0/0	277	277
30	P.-L.-M. 6 0/0 1921	414	414
30	Midi 6 0/0	421	421
25	Midi 5 0/0	356	356
20	Midi 4 0/0	314	314
15	Midi 3 0/0	291	291
15	Midi 3 0/0 nouveau	235	235
12	Midi 2 1/2 0/0	285	285
30	Midi 6 0/0 1921	404	404
30	Nord 6 0/0 (Série F)	407	407
25	Nord 5 0/0 (Série E)	346	346
20	Nord 4 0/0 (Série D)	349	349
15	Nord 3 0/0 (2 <sup>e</sup> série)	311	311
15	Nord 3 0/0 (S. B.)	302	302
12	Nord 2 1/2 0/0 (S. C.)	329	329
30	Orléans 6 0/0	401	401
30	Orléans 5 0/0	414	414
20	Orléans 4 0/0	362	362
15	Orléans 3 0/0	311	311
15	Orléans 3 0/0 1884	290	290
12	Orléans 2 1/2 0/0	305	305
15	Orléans G. C. 3 0/0 1853	297	297
30	Orléans 6 0/0 1921	414	414
15	Ouest 3 0/0	301	301
15	Ouest 3 0/0 nouveau	285	285
12	Ouest 2 1/2 0/0	276	276

### Valeurs étrangères

4	Japon 4 0/0 1905	290	290
4	Japon 4 0/0 1910	259	259
5 1/2	Brazil 5 0/0 1909	470	470
5 1/2	Brazil 5 0/0 1914	470	470
3 1/2	Russie consolidée 4 0/0	62	62
3 1/2	Russie 3 0/0 or 1891-94	24	24
3 1/2	Russie 3 0/0 or 1896	16	16
3 1/2	Russie 3 1/2 0/0 or 1896	16	16
3 1/2	Russie 5 0/0 1906	29	29
3 1/2	Russie 4 1/2 0/0 1909	20	20
4 1/2	Serbe 4 1/2 0/0 1895	42	42
4 1/2	Turquie Dette Ottom.	54	54
25	Turquie Ott. 5 0/0 1914	33	33
25	Tabacs Ottomans	335	335



## LA MODE PRATIQUE

RAPPORTE 100 FOIS  
CE QU'ELLE COÛTE

LES PLUS NOUVEAUX MODÈLES DES MEILLEURS DESSINATEURS  
LES PLUS JOLIS OUVRAGES  
LES MEILLEURES RECETTES  
LES MEILLEURS ROMANS

Avec les patrons de la " Mode Pratique ", vous ferez toutes vos Robes.

79, BOULEVARD ST-GERMAIN, PARIS

### Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier cours	Cours du 1 <sup>er</sup> déc.	Cours du 8 <sup>es</sup> déc.
Fonds d'Etat		
3	3 0/0	54 05
3	3 0/0 amortissable	65 65
3 50	3 1/2 0/0	83 95
5	5 0/0	71 95
4	4 0/0 1917	58 40
4	4 0/0 1918	58 80
5	5 0/0 1920	85 55
6	6 0/0 1920	83 95
25	Credit National 1919	456
25	Credit National 1920	470
30	Credit National 1921	478
30	Bons Dec. 6 0/0 1922	478
30	Bons Dec. 6 0/0 1923	478
30	Bons du Trésor 6 0/0	489
30	B. du Tr. 6 0/0 1922	489
30	B. du Tr. 6 0/0 1923	479

Credit Foncier	Communes	1879	1913	1923
13	1880	438	433	433
15	1890	466	470	470
12	1891	240	238	238
13	1892	281	281	281
13	1899	270	266	266
15	1906	292	299	299
7 50	1912	158	154	154
27 50	1920 lib.	433	419	419
32 50	1921 lib.	503	503	503
30	1922 lib.	487	487	487
30	1923 lib.	487	487	487
15	Fonciers 1879 3 0/0	465	463	463
15	1883 3 0/0	260	260	260
13	1885 2 60 0/0	267	272	272
14	1893 3 0/0	301	281	281
15	1903 3 0/0	301	300	300
7 50	1909 3 0/0	157	160	160
17 50	1913 3 1/2 0/0	302	302	302
20	1914 4 0/0	385	385	385
16 50	1917 5 1/2 0/0	257	257	257

## LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

### ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

**LYMPHATISME :** Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.  
**MALADIES DES OS :** Rachitisme, Scrofule des enfants.  
**MALADIES DE LA POITRINE :** Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.  
**ANÉMIE :** Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.  
**NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE :** des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D<sup>r</sup> ORTEL  
Ancien Externe des Hôpitaux de Paris  
Docteur en Médecine à la Faculté de Paris  
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.  
Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.  
La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.  
C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.  
Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.  
Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.  
Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

# IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

## CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :  
1, Rue des Capucins

ANNEXE :  
4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

### LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

